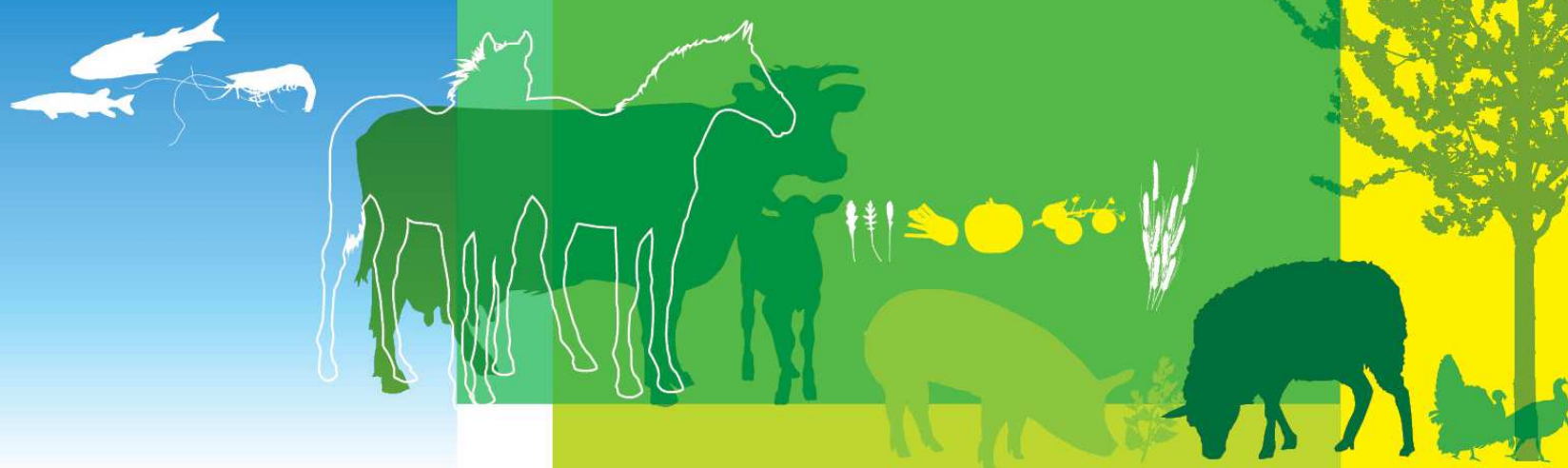


# Rencontre régionale céréalière Bourgogne – Franche Comté – Rhône Alpes

Les avancées du plan d'actions 2015/2017  
de la filière céréalière

Le 19 janvier 2016

à Beaune





## Rappels sur le plan stratégique

Demande du Ministre au Président du Conseil d'Administration (CA) de FranceAgriMer lors du CSO du 17 septembre 2013 confirmée par lettre du 30 septembre.

Travail dans les Conseils Spécialisés par filière, en inter-filières et global au CA au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2013.

Réponse du Président du CA le 20 décembre au Ministre avec les documents par filière, inter-filières et une synthèse globale.

Réunion ad hoc entre les Ministres de l'Agriculture et de l'Agro-Alimentaire et les Présidents du CA et des CS le 19 février 2014.



# Une même méthode et un plan commun

Une stratégie n'est pas une étude, mais d'abord des décisions de priorités mises en pratique, un plan d'action selon un calendrier et des évaluations régulières des réalisations donnant lieu si besoin à correction du plan.

La stratégie se présente de la même façon pour toutes les filières :

- **Etat des lieux** qui doit faire l'objet d'un consensus au sein de la filière
- Identification des **enjeux principaux**, en se projetant à l'avenir souhaitable à 10 ans ou plus
- Fixation des **objectifs à atteindre** en les limitant à un petit nombre de vraies priorités

Le **plan d'actions** précise les moyens pour atteindre ces objectifs, les calendriers, les moyens d'évaluation des résultats et de correction des objectifs ou des actions.



# Contexte

- **Alimentaire mondial** : les besoins vont croissant (9 milliards d'humains en 2050 consommant plus de produits animaux). Compte tenu de son potentiel agronomique, la France doit participer à l'alimentation de la planète.
- **Economique international** : l'offre française à l'exportation, très concurrencée sur un marché mondialisé, doit être renforcée. Par ailleurs, il est nécessaire de gérer nos relations avec les pays de la rive sud de la méditerranée dont l'approvisionnement en céréales doit être garanti.
- **Economique national** : il est nécessaire de soutenir l'élevage et les industries de transformation alimentaires et non alimentaires par des approvisionnements compétitifs et dans les qualités requises pour impulser une dynamique de l'emploi positive et améliorer la balance commerciale.
- **Environnemental** : il est impératif de préserver l'eau, le sol, la biodiversité pour laisser aux générations futures un espace et des ressources au potentiel intact.




# Enjeux

## Enjeux directs :

1. Produire plus sur une surface cultivée stable, donc développer les rendements
2. Préserver l'environnement dans un contexte de croissance de la production
3. Adapter qualitativement la production pour répondre aux différents types de marché

## Enjeux transversaux :

4. Développer et coordonner les moyens de recherche et développement au service de toute la filière
5. Assurer la cohérence entre les orientations stratégiques de la filière, celles des autres filières et les décisions politiques et réglementaires
6. Faire connaître à l'opinion l'atout que représente la filière céréalière pour la France



Les 6 axes du plan stratégique de la filière  
céréalière à horizon 2025  
déclinés en 35 actions



## Axe 1 : Produire plus et produire mieux, développer une céréaliculture doublement performante qui concilie production et respect de l'environnement

10 actions, dont une réalisée :

→ Élaborer un plan spécifique blé dur pour soutenir la production et la structuration de l'aval de la filière qui s'intégrera dans le plan d'actions plus général de la filière céréalière : plan présenté au Conseil spécialisé de mai.

# Pour un plan de relance blé dur

**OBJECTIF : doubler la production française de blé dur d'ici 2025 → 3 à 3,5 MT/an en 2020/2025 (1,4 MT, max. de 2,3 MT).**

- 1. Développer la production dans toutes les zones de production**
- 2. Reconnaître le blé dur comme production à part entière**
- 3. Développer la recherche et l'innovation** : plateforme blé dur, Novadur (UMT 2014) sur mosaïque, fusariose, éligibilité du blé dur au FSOV...
- 4. Diffuser de nouvelles variétés** : dépôt de nouvelles variétés par les obtenteurs (rendement, résistance aux maladies, qualité technologique...)
- 5. Optimiser les pratiques agronomiques et les itinéraires techniques** : améliorer la performance économique de la production → augmentation des rendements et de leur régularité, coûts de production, qualité (mobilisation des Comités Techniques Blé dur)
- 6. Consolider le dispositif d'aides couplées européennes**
- 7. Adapter la collecte et le stockage chez les OS** : rôle des OS dans le développement de la production et la contractualisation amont
- 8. Consolider et développer la transformation de blé dur en France** : 0,5 à 0,7MT, mobilisation des industriels de la semoulerie et des pâtes alimentaires. Contrats cadres (quantités, qualité, logistique, prix...)
- 9. Développer une exportation soutenue et régulière** : développer une offre française visible, cohérente, continue, croissante et répondant aux besoins qualitatifs des acheteurs
- 10. Communication** : des opérations ciblées, en 1<sup>er</sup> lieu vers les producteurs impliqués dans le développement de surfaces nouvelles...





## Axe 2 : Adapter les qualités aux utilisations pour le marché intérieur et à l'exportation

### 7 actions, 3 réalisées :

- Élaborer une nouvelle grille de classification du blé tendre (Conseil spécialisé de mars)
- Renforcer et réorienter le plan de surveillance sanitaire des produits céréaliers par l'IRTAC : lancement le 16 septembre d'Hypérion, observatoire de la qualité des céréales et des produits céréaliers
- Améliorer la connaissance des marchés céréaliers biologiques et présenter les bilans au moins une fois par an en conseil spécialisé céréales (Conseils spécialisé d'avril et juin)

### Et 1 en cours de réalisation :

- Augmenter d'un point en moyenne la teneur en protéines des blés tendres français en déployant un Plan protéines

## Les 3 volets du plan protéines

- **Volet contractuel** avec l'accord interprofessionnel qualité du blé tendre : mention d'une teneur en protéines dans tous les contrats d'achat/vente portant sur du blé tendre et obligation, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, de proposer aux agriculteurs un barème de prix en fonction taux de protéines et de leur communiquer la teneur en protéines des lots livrés
- **Volet agronomique** avec des pratiques à développer chez les producteurs :
  - conseil et formation pour faire évoluer les pratiques culturales
  - démonstrations sous forme de parcelles d'essai au champ
  - généraliser l'utilisation des OAD
- **Volet sélection variétale et recherche**
  - réorienter les priorités de la recherche variétale vers une plus grande efficacité de l'utilisation de l'azote
  - disposer demain de variétés de blé intéressantes simultanément en matière de rendement et de protéines
  - trouver de nouvelles voies de progrès



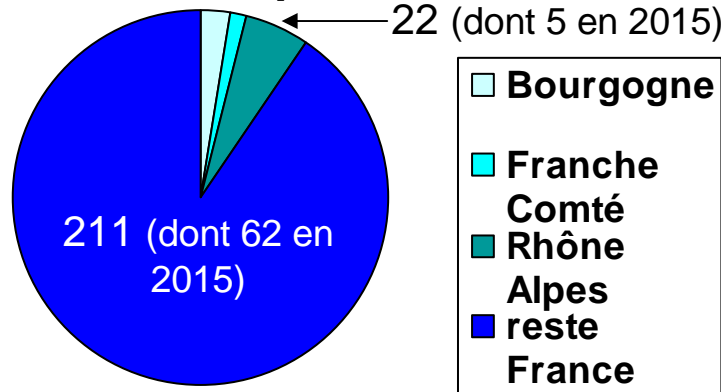
### Juillet 2015

Bilan Plan  
Protéines Blé  
Tendre :  
Un an après ...

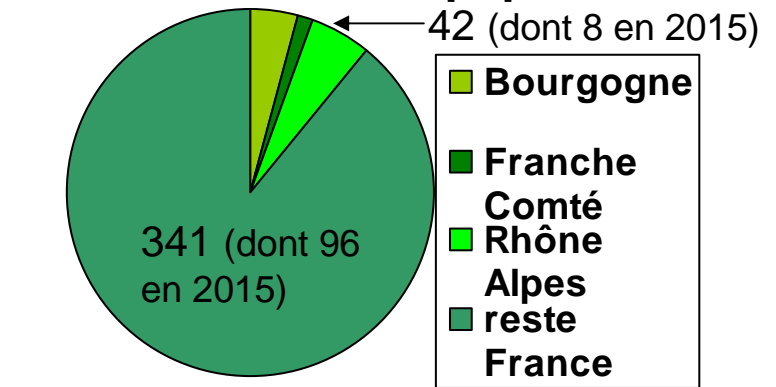
*Dossier de  
presse  
Intercéréales /  
FranceAgriMer*

# Le programme de soutien à l'amélioration du taux de protéine des blés : aide à l'équipement des collecteurs en matériel de mesure rapide du taux de protéine des grains

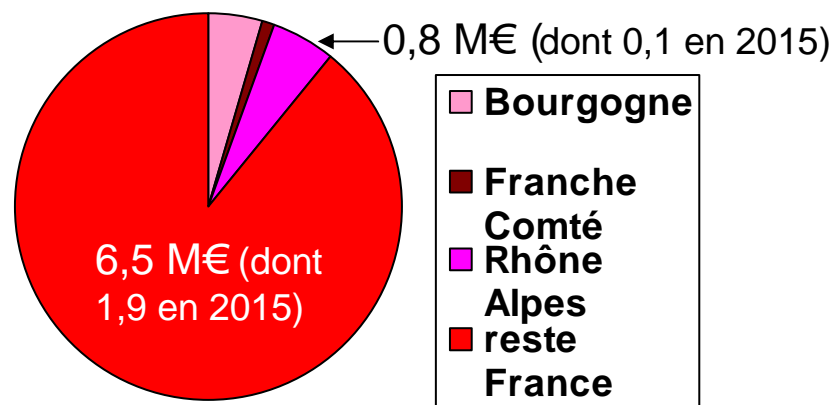
**nombre d'opérateurs aidés**



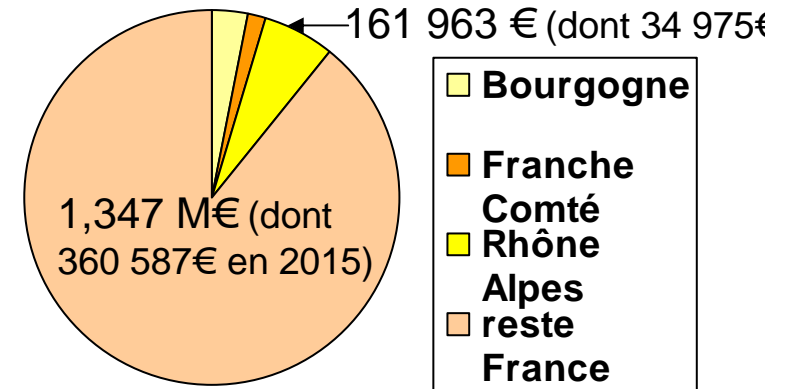
**nombre de sites équipés**



**Montant des investissements**



**montant d'aides**





## Axe 3 : Améliorer la résilience des exploitations par la gestion des risques et la diminution des coûts

5 actions, dont une réalisée :

- Gérer les risques agricoles en favorisant l'assurance climatique en grandes cultures :
  - Sanctuariser le financement public des assurances récolte, en particulier dans le secteur des grandes cultures → financement sanctuarisé dans le cadre du programme de développement rural à partir de 2015 ;
  - Développer le nombre d'exploitations et la surface arable couverts par une assurance climatique facultative subventionnée → mise en place d'un contrat socle permettant d'assurer un nombre plus important d'agriculteurs.

## Axe 4 : Permettre aux industries de transformation céréalière et aux entreprises d'exportation d'assurer leur pérennité et leur développement (1/3)

5 actions, dont 3 en cours de réalisation :

- ➔ Développer un partenariat entre FranceAgriMer, l'AMF et le MAAF pour encourager les échanges d'information relatifs aux marchés physiques des produits agricoles, sous-jacents des contrats financiers cotés sur la place de Paris :
  - Consolider et développer dans la mesure du possible le système de collecte d'informations relatifs aux prix des marchés physiques, aux stocks et à certaines transactions, pour les produits concernés ;
  - Répondre aux requêtes des autorités financières française (AMF) et européenne (AEMF), relatives aux marchés physiques dans leurs interactions avec les marchés financiers, pour les produits concernés.
- élaboration d'un projet de convention FAM/AMF/MAAF ;
- suivi de la mise en œuvre de la réglementation communautaire en lien avec la DG Trésor ;
- validation par le Conseil spécialisé céréales de FranceAgrimer d'un modèle de courrier des organisations professionnelles agricoles au Ministre des finances et des comptes publics pour la prise en compte de la spécificité des contrats commerciaux agricoles dans les actes délégués de la réglementation financière européenne (MIF).

## Axe 4 : Permettre aux industries de transformation céréalière et aux entreprises d'exportation d'assurer leur pérennité et leur développement (2/3)

5 actions, dont 3 en cours de réalisation :

→ Maintenir un environnement favorable aux exportations :

- Mettre en place une cellule de veille sur les accords bilatéraux, avec la tenue régulière d'un tableau de bord diffusé aux opérateurs commerciaux, et programmer des points d'information réguliers aux conseils spécialisés céréales → points d'information en CS à la demande ;
- Réaliser des études d'impact de ces accords bilatéraux → établissement du cahier des charges pour le lancement d'une étude d'impact comparative des accords bilatéraux récents, pilotée par FranceAgriMer et le MAAF ;
- Inscrire les céréales dans les priorités de la diplomatie française, connaître le calendrier des déplacements diplomatiques en amont → travail d'amélioration de la préparation en amont des déplacements ministériels, en lien avec le MAEDI, mise en place d'un bulletin d'information du bureau des exportations et des partenariats internationaux (DGPE) à destination des opérateurs français ;
- Maintenir la présence des opérateurs dans les comités sanitaires et phytosanitaires animés par FranceAgriMer → effective au comité du 24/11/2015.

## Axe 4 : Permettre aux industries de transformation céréalière et aux entreprises d'exportation d'assurer leur pérennité et leur développement (3/3)

5 actions, dont 3 en cours de réalisation :

→ renforcer les relations entre les filières céréales et élevage :

- Soutenir toutes les initiatives des tinées à améliorer la compétitivité de l'élevage, particulièrement celui des monogastriques ;
- Encourager les démarches collectives et la structuration des échanges
- Soutenir la réintroduction d'éleveurs monogastriques en régions spécialisées en grandes cultures et saturer les outils existants
- Participer à l'indépendance protéique de l'élevage français, à travers l'augmentation de la teneur en protéines du blé tendre, le développement des biocarburants et la diversité des cultures.
- mise en place de manière pérenne d'un comité grandes cultures – élevage – nutrition animale (sous la présidence actuelle de M. Jean-Luc Cade).
- adoption par le Conseil spécialisé de juin des recommandations du groupe de travail sur la réduction de la dépendance de la France en protéines végétales à destination de l'élevage ;
- mise en œuvre du plan protéines blé tendre.

## Axe 5 : Améliorer la chaîne logistique

4 actions, dont 2 en cours de réalisation :

→ Poursuivre la mise en œuvre du plan silos :

- Revoir l'outil de suivi des capacités de stockage (VISIOStockage) de FranceAgriMer.

- actualisation des données en cours (relance des opérateurs dans chaque région effectuée en juillet)

→ Sensibiliser les pouvoirs publics aux problématiques logistiques de la filière céréalière:

- Consolider l'expertise logistique au sein de FranceAgriMer ;


- Participer aux travaux de RFF sur le maintien et la rénovation du réseau de voies capillaires ;

- Participer aux réflexions et aux débats dans le cadre de la réouverture du chantier du canal Seine Nord Europe.

- mise en place d'une cellule logistique au sein du service Evaluation, Prospective et Analyses transversales de FranceAgriMer ;

- présentation du chantier du canal Seine Nord Europe au conseil spécialisé de mars 2015.





## Axe 6 : Etre présent dans le débat public : développer l'attractivité de la filière céréalière et promouvoir les métiers et les produits

4 actions, dont 2 en cours de réalisation :

- Pérenniser l'action de promotion régionale de la filière céréalière et de ses produits, conduite par Passion Céréales et cofinancée par FranceAgriMer et Intercéréales
- transfert du financement intégral à Intercéréales, avec basculement TFA→CVO.
  
- Améliorer la connaissance scientifique sur les effets du gluten sur la santé
- cofinancement d'une étude sur les français et le gluten, étude auprès du grand public et des professionnels de santé



# Conclusion

Un plan d'actions bien engagé,  
mais dont il convient d'accélérer la mise en œuvre

Le plan d'actions vise à renforcer une production de céréales et de produits issus des industries céréalières, qui soit :

- techniquement performante
- d'excellence environnementale
- compétitive et rentable en France et à l'exportation
- en phase avec ses marchés

dont l'innovation sera un levier majeur et dont les valeurs seront partagées par la société.

**Pour y parvenir, il convient de mobiliser tous les outils disponibles et d'augmenter les échanges d'information entre maillons de la filière, comme entre opérateurs et administration.**

Parmi les outils encore non mobilisés, une attention particulière devrait être portée aux possibilités de financement via l'action P3A (projets d'avenir agroalimentaires) du PIA (programme d'investissements d'avenir), et notamment ses volets PS2A (projets structurants des filières agricoles et agroalimentaires) et 2I2A (initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire).



Merci de votre attention

